

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES**

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	Séance du 4 juillet 2019
art. 16 Code Municipal : 35	Compte-rendu affiché le 12 juillet 2019
en exercice : 35	Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2019
qui ont pris part à la délibération 33	Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35
	Présidente : Mme Véronique SARSELLI
	Secrétaire : M. Benjamin VINCENS-BOUGUEREAU
	Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE, Directeur Général des Services

OBJET

**4
Décision budgétaire
modificative n° 2**

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET, GIORDANO, AKNIN, BARRELLON, BAVOZET, GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, FUSARI, ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, LATHUILIÈRE, PERNOLLET, REPLUMAZ, DUPUIS,

Membres excusés : Mmes et MM. MOUSSA (pouvoir à Mme SARSELLI), BOIRON (pouvoir à Mme BAZAILLE), NOUHËN (pouvoir à M. DUMOND), PATTEIN (pouvoir à M. GILLET), GRÉLARD (pouvoir à Mme ASTRE), ALLES (pouvoir à M. VINCENS-BOUGUEREAU), ASTIER (pouvoir à M. BARRELLON), VALENTINO (pouvoir à M. REPLUMAZ), TULOUP (pouvoir à Mme LATHUILIÈRE), PONTVIANNE (pouvoir à Mme CAMINALE), VERDIER,

Membre absente : Mme COATIVY.

Monsieur AKNIN, Adjoint au Maire, propose d'adopter la décision budgétaire modificative présentée ci-après, en section de fonctionnement et d'investissement. À l'issue du premier semestre, elle vise à ajuster le budget de la Ville aux nouveaux besoins et à l'avancement des différents chantiers.

En synthèse, la charge budgétaire est augmentée de 20 000 € en section de fonctionnement et diminuée de 63 000 € en section d'investissement. L'emprunt à souscrire est maintenu à un niveau constant.

L'annexe au présent rapport permet, d'une part, de retracer le détail des ajustements proposés et, d'autre part, de visualiser par chapitre le nouvel équilibre à jour de ces modifications. Les ajustements proposés portent sur les points suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont majorées de 83 000 €.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » est augmenté de 91 120 €. Ces dépenses supplémentaires s'expliquent par une contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) supérieure aux estimations (+ 12 115 €), l'externalisation des frais de déménagement à l'issue des travaux à La Plaine-Chantegrillet (+ 21 000 €), des coûts supplémentaires de maintenance, de réparation et de nettoyage des sanitaires publics (+ 11 000 €) et d'entretien des véhicules (+ 10 000 €). Cette augmentation comprend également l'ouverture de 20 000 € de travaux réalisés en régie sur le patrimoine de la commune ainsi que 21 000 € prévus pour une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique et la passation d'un nouveau marché de chauffage.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » est diminué de 24 400 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est augmenté de 3 995 € pour financer la gestion des animaux errants, de leur stérilisation, et les contributions aux syndicats intercommunaux (SIARG et SRDC).

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est augmenté de 12 285 €.

En raison de cet ajustement en fonctionnement, le virement à la section d'investissement est réduit de 63 000 € aux chapitres 023 et 021.

Recettes de fonctionnement

Aucune modification n'est apportée aux recettes réelles de fonctionnement.

Les recettes d'ordre de la section sont augmentées de 20 000 € afin d'équilibrer les travaux finalement réalisés en régie, conformément aux dispositions du cadre comptable.

En section d'investissement

Recettes d'investissement

L'ajustement comptable est de -63 000 €.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont minorées de 63 000 €. Ce solde s'obtient comme suit.

Les dépenses d'ordre de la section sont augmentées de 20 000 € afin d'équilibrer les travaux en régie, conformément aux dispositions du cadre comptable.

Les autres dépenses d'investissement sont réduites de 83 000 €. Le détail par opération est le suivant :

- 101 « Hôtel de Ville » : -14 980 €, s'expliquant par différentes économies ;
- 102 « VRD Éclairage public » : - 77 000 €, qui s'expliquent essentiellement par le report des travaux de modernisation de l'éclairage public dans l'attente des préconisations de l'étude sur l'éclairage public de la Ville ;
- 103 « Espaces verts » : + 9 200 €, pour la plantation d'arbres et la réalisation de travaux aux jardins familiaux ;
- 104 « Bâtiments scolaires » : + 35 000 €, cette somme est rendue nécessaire par les travaux de l'école primaire du centre dont le montant dépasse l'estimation de la maîtrise d'œuvre ;
- 105 « Bâtiments sportifs » : - 76 817 €, cette baisse s'explique par l'ajournement de travaux au Kubdo, dans l'attente d'une expertise sur des désordres au niveau des caniveaux ;
- 106 « Bâtiments culturels » : - 36 089 €, les principaux investissements pour le projet culturel et éducatif de l'aqueduc de Beaunant seront pris en charge par le Syndicat intercommunal de l'aqueduc romain du Gier ;

- 108 « Bâtiments divers » : - 12 534 € en raison de travaux de moindre importance que prévu à réaliser dans les logements de fonction et d'urgence de la commune ;
- 109 « Véhicules » : - 5 000 €, les réparations effectuées sur une partie de la flotte automobile de la commune permettant de revoir le plan de renouvellement des véhicules et d'économiser une partie des crédits ouverts au budget ;
- 1110 « Bâtiments sociaux » : + 32 951 €, pour des travaux dans les crèches ;
- 1241 « Accessibilité des bâtiments communaux » : - 50 000 €, cette économie est principalement due à la réduction des coûts de maçonnerie au groupe scolaire Châtelain, notamment par la réalisation de certains travaux en régie ;
- 1300 « Programme mixte réhabilitation / énergétique » : + 11 849 €, finançant la fin des travaux énergétiques réalisés au groupe scolaire Châtelain ;
- 1280 « Restructuration Plaine-Chantegrillet » : + 300 000 €, l'achèvement du chantier en juillet nécessite d'avancer les crédits de paiement initialement prévus en 2020 pour régler les décomptes généraux et définitifs des entreprises en 2019 ;
- 1290 « Réhabilitation église » : - 199 580 €, l'avancement du chantier permet de répartir ces crédits sur l'exercice suivant. De plus, certaines optimisations ont été trouvées en cours de chantier.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal telle qu'elle figure dans les tableaux annexés ;

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions),
APPROUVE la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal telle qu'elle figure dans les tableaux annexés,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

P. J. : tableaux

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI